



Signataires : Jean-Pierre Pasquier, Natacha Buffet-Desfayes, Thierry Oppikofer, Murat-Julian Alder, Pierre Nicollier, Jacques Béné, Yvan Zweifel, Rémy Burri, Philippe Meyer, Darius Azarpey, Francine de Planta, Alexandre de Senarclens, Pascal Uehlinger, Pierre Conne

Date de dépôt : 29 septembre 2026

Proposition de motion

pour une analyse transversale de l'efficiencia des politiques sociales genevoises

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le canton de Genève consacre plusieurs milliards de francs à ses politiques sociales, piliers essentiels de la cohésion sociale, de la lutte contre la précarité et de l'accompagnement des personnes vulnérables ;
- que l'étude réalisée en 2026 par BAK Economics sur mandat de la Fédération des entreprises romandes (FER) Genève conclut, après correction des facteurs structurels, que Genève présente des coûts par cas supérieurs aux cantons comparables dans chacun des six grands domaines étudiés : aide sociale (+44%), vieillesse (+56%), réductions de primes (+10%), invalidité (+50%), famille et jeunesse (+84%) et chômage (+89%) ;
- que les auteurs de cette étude précisent qu'elle ne permet pas de déterminer si ces écarts résultent d'un niveau de prestations volontairement plus élevé, d'exigences spécifiques propres au canton, d'une meilleure qualité des prestations ou d'inefficiences organisationnelles et administratives ;
- que cette même étude chiffre la politique sociale genevoise à 2814 millions de francs par an au total (chiffres consolidés 2023) (aide sociale, 933 millions ; vieillesse, 581 millions ; réductions de primes, 427 millions ; invalidité, 324 millions ; famille et jeunesse, 484 millions ;

chômage, 65 millions), et lui attribue, pour la seule aide sociale, un facteur de coût structurel de 2,57 ;

- que la même étude détaille la répartition comptable de l'aide sociale genevoise, laquelle fait apparaître que 291 millions de francs, soit 31% de ce poste, sont comptabilisés sous la seule rubrique « assistance non classée ailleurs », ce qui en limite la lisibilité ;
- que de nombreux travaux d'évaluation ont déjà été conduits à Genève, notamment par la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) et par la Cour des comptes, sans toutefois fournir de vision consolidée permettant d'expliquer les écarts relevés par l'étude BAK entre Genève et les cantons comparables ;
- que la maîtrise durable des finances publiques exige de distinguer clairement ce qui relève d'un choix politique, de contraintes objectives ou d'un potentiel d'amélioration de l'efficacité ;
- que la présente motion ne vise nullement à remettre en cause les prestations sociales accordées à la population genevoise, mais à renforcer la transparence, la légitimité et l'efficacité de la dépense publique,

invite le Conseil d'Etat

- à établir, pour chacun des six domaines analysés par l'étude BAK Economics (aide sociale, vieillesse, réductions de primes, invalidité, famille et jeunesse, chômage), une synthèse des facteurs identifiés comme expliquant les écarts de coûts observés entre Genève et les cantons comparables ; à distinguer clairement, dans cette analyse, les écarts résultants :
 - de choix politiques explicitement assumés ;
 - d'obligations légales cantonales complémentaires aux normes fédérales ;
 - de niveaux de prestations supérieurs ou de contraintes structurelles particulières ;
 - pour l'aide sociale, des normes genevoises différentes des normes CSIAS ;
 - d'éventuelles inefficiences organisationnelles ou administratives ;
- à proposer, pour chaque domaine concerné, des indicateurs de performance et d'efficacité permettant de suivre dans le temps les résultats obtenus ainsi que les ressources engagées, en incluant notamment, s'agissant de l'aide sociale :

- la durée moyenne des dossiers ;
- le taux de sortie vers l'emploi ;
- la situation des bénéficiaires à 12 et à 24 mois ;
- l'effet mesuré des mesures d'intégration, rapporté à leur coût ;
- à examiner le ciblage et l'efficacité du dispositif élargi de réduction des primes introduit en 2020, notamment le taux de couverture des assurés bénéficiaires comparé aux cantons présentant un niveau de primes équivalent ;
- à présenter au Grand Conseil un rapport identifiant les mesures susceptibles d'améliorer l'efficacité des dispositifs concernés sans diminuer la qualité des prestations essentielles à la population.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le canton de Genève consacre plusieurs milliards de francs à ses politiques sociales. Celles-ci constituent un pilier essentiel de la cohésion sociale, de la lutte contre la précarité et de l'accompagnement des personnes vulnérables.

L'étude réalisée en 2026 par BAK Economics sur mandat de la Fédération des entreprises romandes (FER) Genève apporte un éclairage inédit sur la situation genevoise. Après correction des facteurs structurels, elle conclut que Genève présente des coûts par cas supérieurs aux cantons comparables dans chacun des six grands domaines étudiés : aide sociale (+44%), vieillesse (+56%), réductions de primes (+10%), invalidité (+50%), famille et jeunesse (+84%) et chômage (+89%)¹.

Cette étude précise que la politique sociale genevoise représente, tous domaines confondus, 2814 millions de francs par an, répartis comme suit : aide sociale, 933 millions ; vieillesse, 581 millions ; réductions de primes, 427 millions ; invalidité, 324 millions ; famille et jeunesse, 484 millions ; et chômage, 65 millions. Elle attribue en outre à l'aide sociale, à elle seule, un facteur de coût structurel de 2,57, ce qui signifie que l'écart de +44% relevé pour ce domaine s'entend déjà après prise en compte de ce facteur.

La même étude détaille la répartition comptable de l'aide sociale genevoise : 184 millions de francs (20%) d'allocations, 459 millions (49%) d'aide économique et 291 millions (31%) comptabilisés sous la seule rubrique « assistance non classée ailleurs ». Cette dernière catégorie, qui représente près d'un tiers du poste, limite la lisibilité de la dépense et la comparaison avec les autres cantons.

S'agissant des réductions de primes, l'étude indique que 43% des assurés genevois en bénéficient, contre 27,3% dans le groupe de comparaison, ce qui suggère que l'écart de coût observé dans ce domaine tient moins au montant octroyé qu'à l'ampleur du cercle des bénéficiaires.

Les auteurs soulignent toutefois que cette étude ne permet pas de déterminer si ces écarts résultent :

- d'un niveau de prestations volontairement plus élevé ;
- d'exigences spécifiques propres au canton ;

¹ BAK Economics, Analyse comparative intercantonale des dépenses de politique sociale du canton de Genève, étude réalisée sur mandat de la Fédération des entreprises romandes (FER) Genève, 26 août 2026.

- d’une meilleure qualité des prestations ;
- ou d’inefficiences organisationnelles et administratives.

Parallèlement, de nombreux travaux d’évaluation ont déjà été conduits à Genève. Les archives de la Commission externe d’évaluation des politiques publiques (CEPP), dont la mission consistait notamment à apprécier le rapport coût-utilité des prestations publiques, témoignent de cette tradition d’évaluation².

Plus récemment, la Cour des comptes de Genève a rendu plusieurs rapports concernant notamment la prise en charge des jeunes adultes à l’aide sociale, le pilotage de certaines missions d’intérêt général, la petite enfance ou encore la gouvernance de diverses institutions publiques. Ces travaux ont souvent mis en évidence des lacunes en matière d’indicateurs, de coordination, de pilotage ou d’évaluation des résultats³.

Cependant, aucun de ces rapports ne fournit une vision consolidée permettant d’expliquer les écarts relevés par l’étude BAK entre Genève et les cantons comparables. Or, la maîtrise durable des finances publiques exige de savoir distinguer clairement ce qui relève :

- d’un choix politique assumé ;
- de contraintes objectives ;
- ou d’un potentiel d’amélioration de l’efficience.

La présente motion ne vise nullement à remettre en cause les prestations sociales accordées à la population genevoise. Elle vise au contraire à renforcer la transparence, la légitimité et l’efficacité de la dépense publique en donnant au Grand Conseil une vision consolidée des causes des surcoûts identifiés et des pistes d’amélioration possibles.

² Commission externe d’évaluation des politiques publiques (CEPP) – archives.

³ Cour des comptes de Genève, rapport n° 200, Evaluation de la prise en charge des jeunes adultes à l’aide sociale (communiqué de presse) ; « L’Etat épinglé pour son suivi des missions d’intérêt général », Léman Bleu ; « La Cour des comptes recommande de renforcer les moyens du service de la petite enfance », geneve.ch.